

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS485

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 19

A l'alinéa 33, après le mot :

« prestataires »,

insérer les mots :

« du comité d'entreprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision